

REPUBLIQUE DE MOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 008/2021

A

ALE RSV

Après avoir reçu l'avenant n°1 à la convention n°7074, conclue avec le BCECO, pour un montant hors taxe de dollars américains vingt-quatre mille cent douze, trente-un centimes (USD 24.112,31) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 27/01/2021.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Directeur Général

Pasteur Jean Pierre
Directeur Général